



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DV DELIBERATION N°046/2015 DU 28 MAI 2015

Date de convocation : 28 MAI 2015	<p>L'an deux mille quinze, le vingt huit mai ,à seize heures cinq minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Miriama MACE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.</p>								
Date d'affichage : 01 JUIN 2015									
Date d'affichage du compte-rendu : 29 MAI 2015									
Date d'affichage de la présente délibération : 01 JUIN 2015									
Résultats des votes :	<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td>29</td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td>29</td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td>00</td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td>00</td> </tr> </table>	VOTANTS	29	POUR	29	CONTRE	00	ABSTENTION	00
VOTANTS	29								
POUR	29								
CONTRE	00								
ABSTENTION	00								
La délibération est adoptée à l'unanimité									
<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>04</td> </tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	25	PROCURATION	04		
ELUS EN EXERCICE	33								
PRESENTS	25								
PROCURATION	04								

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM		X	Eliane LECHENE
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Edouard FRITCH
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET		X	Maire SVARC
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO	X		
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Miriama MACE
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

DELIBERATION N°046/2015 DU 28.05.2015

Approuvant l'opération de sécurisation du talus de la station de chloration de Hamuta ainsi que son plan de financement et autorisant le maire à signer les marchés correspondants

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU La délibération n°78/2013 du 25 septembre 2013 approuvant le contrat d'affermage du service de l'eau ;
- VU Le courrier n°2586 du 5 mai 2015 du Haut-Commissariat de la République en Polynésie-française relatif aux modalités de dépôt, de présentation et d'instruction des demandes de concours financiers au titre du Contrat de Projet Etat – Polynésie française (2015-2020) ;
- VU La délibération n°043/2015 du 28 mai 2015 approuvant l'avenant n°3 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 28.05.2015

ADOPTE	
VOTANTS	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

ADOPTE :

Article 1^{er} : L'opération de Sécurisation du talus de la station de chloration de Hamuta est approuvée.

Cette opération a pour objet la pose de 37 mètres linéaires de barrière fixe (grillage ou filet pare blocs), la réalisation d'un gunitage 100 m² de paroi et la pose de filet plaqué sur une surface de 300 m². Ceci afin de limiter les risques de chute de pierre et d'éboulement sur le local abritant la station de chloration de Hamuta dans laquelle se situe le stockage de bouteille de chlore gazeux.

Article 2 : La note descriptive composée du dossier technique, du planning estimatif et du détail estimatif de l'opération est approuvée.

Article 3 : Le plan de financement de cette opération tel que défini ci-après est approuvé comme suit :

- Montant prévisionnel total de l'opération : 20 344 678 F CFP TTC
- Participation du contrat de projet (85%) : 17 292 976 F CFP TTC
- Participation de la commune (15%) : 3 051 702 F CFP TTC

Article 4. : Le maire, ou en cas d'empêchement son adjoint dans l'ordre du tableau, est autorisé à lancer les appels d'offres et signer les marchés correspondants à cette opération.

Article 5. : La délibération n°7/2013 du 21/02/2013 est abrogée.

Article 6. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit


Edouard FRITCH
Le Maire



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le..... **01 JUIN 2015** et publication du **01 JUIN 2015**

Pour le maire absent,

Le 6^{ème} Adjoint,




M. Heimana TAURAA

Edouard FRITCH
Le Maire